



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 29 mars 2023

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
30 mars 2023
n° 12 / 7989^e
pages 593 à 640

CHRONIQUE / Constitution et pouvoirs publics

L'influence de la réforme QPC
sur l'évolution de l'office de la Cour de cassation

> *Claire Ballot-Squirawski*

608



Version numérique incluse*



322312



9 782993 223123

ÉDITORIAL

593 *Éric Dupond-Moretti, du départ au départ ?*, Thomas Clay

ACTUALITÉS

- 596 Clause abusive (prêt) : résiliation de plein droit du contrat
- 598 Publicité comparative (prix) : incidence sur le comportement économique
- 599 Agent commercial (cessation du contrat) : calcul des commissions perdues
- 599 Constructeurs automobiles (« Dieselgate ») : responsabilité à l'égard des acheteurs
- 600 Fraude fiscale (TVA) : portée du principe *non bis in idem*

POINTS DE VUE

- 603 De la déconnexion entre les notions d'établissement de crédit et d'opération de banque,
Adrien Tehrani
- 605 Qu'est-ce que l'accélération (pour toi) ?, *Nathalie Dion*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 616 *Panorama* : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 627 *Notes* : L'inexorable diffusion de l'intérêt social en droit des sociétés civiles,
note sous Civ. 3^e, 11 janv. 2023, Thibault de Ravel d'Esclapon
- 631 Correctionnalisation légalement forcée de faits de viol,
note sous Crim. 8 févr. 2023, Stéphane Detraz
- 636 Le clair-obscur de la procédure d'audience unique,
note sous Crim. 22 févr. 2023, Eudoxie Gallardo

ENTRETIEN

- 640 Jean-Luc Vallens – Une nouvelle proposition de directive d'harmonisation
en matière d'insolvabilité

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNARANT, NICOLAS DESSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVAUQUE-COSSON ET PHILIPPE MÉRLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUTIER

RÉDACTION

- DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

- RÉDACTION

Maelle HARSCOÛET DE KERAVEL (5379)

- CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@dalloz.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Etranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,06 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thomas Clay

593

Éric Dupond-Moretti,
du déport au départ ?



ACTUALITÉS

596

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (prêt) : résiliation de plein droit
du contrat, *Cv. 1^{er}*, 22 mars 2023

Clause abusive (prêt) : déchéance du terme
du contrat, *Cv. 1^{er}*, 22 mars 2023

Publicité comparative (prix) : incidence sur le
comportement économique, *Com.* 22 mars 2023

Entreprise en difficulté

Créance salariale (relevé de créances) : point de
départ du délai de forclusion, *Soc.* 22 mars 2023

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (cessation du contrat) : calcul
des commissions perdues, *CJUE* 23 mars 2023

600

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Fraude fiscale (TVA) : portée du principe
non bis in idem, *Crm.* 22 mars 2023

601

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Élection professionnelle : contestation
d'un protocole d'accord préélectoral,
Soc. 22 mars 2023

Représentant syndical (désignation) :

entreprises de moins de trois cents salariés,
Soc. 22 mars 2023

599

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Constructeurs automobiles (« Dieselgate ») :
responsabilité à l'égard des acheteurs, *CJUE*
21 mars 2023

599

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Séquestration (éléments constitutifs) : caracté-
risation de l'élément moral, *Crm.* 15 mars 2023

601

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cassation (arrêt) : délai de saisine
de la juridiction de renvoi,
Cv. 2^e, 23 mars 2023

Prescription (interruption) : extension
d'une action à l'autre, *Cv. 2^e*, 23 mars 2023

Voie d'exécution

Expulsion (droit au logement opposable) :
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 24 mars 2023



POINTS DE VUE

603

De la déconnexion entre les notions d'établissement de crédit et d'opération de banque
par Adrien Tehrani

605

Qu'est-ce que l'accélération (pour toi) ?
par Nathalie Dion



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

608

L'influence de la réforme QPC sur l'évolution de l'office de la Cour de cassation
par Claire Ballot-Squirawski

PANORAMA

616

Droit de la consommation janvier 2022 – décembre 2022
par Hélène Aubry, Elise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud

NOTES

627

L'inexorable diffusion de l'intérêt social en droit des sociétés civiles, note sous *Civ. 3^e, 11 janv. 2023*
par Thibault de Ravel d'Esclapon

631

Correctionnalisation légalement forcée de faits de viol, note sous *Crim. 8 févr. 2023*
par Stéphane Detraz

636

Le dair-obscur de la procédure d'audience unique, note sous *Crim. 22 févr. 2023*
par Eudoxie Gallardo



ENTRETIEN

640

Jean-Luc Vallens – Une nouvelle proposition de directive d'harmonisation en matière d'insolvabilité

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

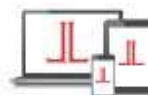
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

Agent commercial : le droit français peut s'appliquer à un agent établi hors de l'UE

Cass. com. 11-1-2023 n° 21-18.683 FS-B : Décisions 190

Il faut faire application de l'article L 134-1 du Code de commerce pour qualifier un contrat d'agence commerciale que les parties ont soumis au droit français, même si l'agent est établi et exerce son activité hors de l'Union européenne.

Pas de prescription pour demander au juge une injonction à un dirigeant de déposer un acte au RCS

Cass. com. 25-1-2023 n° 21-17.592 F-B : Décisions 196

L'action en référé tendant à enjoindre au dirigeant d'une société de déposer en annexe au registre du commerce et des sociétés les actes et pièces qui doivent l'être n'est pas soumise à la prescription de droit commun.

L'AMF peut saisir tout document en lien avec son enquête dans les lieux visités

Cass. ass. plén. 16-12-2022 n° 21-23.685 BR : Décisions 199

Lors d'une visite autorisée par le juge des libertés, le gendarme boursier peut saisir tous les documents en lien avec l'enquête se trouvant dans les lieux désignés par le juge ou accessibles à partir de ceux-ci, même si ces documents n'appartiennent pas à l'occupant des lieux.

La pluralité de gérants de SARL n'empêche pas d'agir en responsabilité contre un seul

Cass. com. 25-1-2023 n° 21-15.772 F-B : Décisions 200

La pluralité de gérants au sein d'une SARL ne fait pas obstacle à ce que leur responsabilité soit recherchée individuellement.

Les représentants des salariés au conseil de surveillance sont désignés par le comité de groupe s'il en existe un

Cass. soc. 23-11-2022 n° 21-19.944 FS-B : Décisions 202

Si une société anonyme tenue de nommer des salariés au conseil de surveillance opte dans ses statuts pour une désignation des représentants par une institution représentative du personnel, le comité de groupe doit être retenu par les statuts s'il en existe un.

Exclusion d'un membre d'une association : impartialité de l'organe de décision

Cass. 3^e civ. 11-1-2023 n° 21-17.355 FS-B : Décisions 205

Ne remet pas en cause l'impartialité des membres de la formation disciplinaire le fait de s'être préalablement prononcé sur le bien-fondé des griefs reprochés à l'adhérent poursuivi en décidant à son encontre une mesure de suspension provisoire pour ces mêmes griefs.

La clause d'arbitrage n'est pas un contrat en cours à l'ouverture de la procédure collective

Cass. com. 23-11-2022 n° 21-10.614 FS-B : Décisions 209

Ayant pour objet le droit d'action attaché aux obligations contractuelles et non la création, la modification, la transmission ou l'extinction de ces obligations, la convention d'arbitrage n'est pas un contrat en cours sur le sort duquel l'administrateur judiciaire peut se prononcer.

Nouvelles précisions sur la résiliation du bail commercial en cas de procédure collective du locataire

Cass. com. 18-1-2023 n° 21-15.576 FS-B : Décisions 211

Lorsque le locataire est mis en liquidation judiciaire après résolution du plan, le délai d'attente qui s'impose au bailleur pour demander la résiliation de plein droit du bail court à compter du jugement ouvrant cette nouvelle procédure. Une requête en résiliation prématurée ne peut être régularisée que par une autre requête.

Le règlement Bruxelles I bis est inapplicable en cas d'action du ministre de l'économie pour pratiques commerciales abusives entre entreprises au sein de l'UE

CJUE 22-12-2022 aff. 98/22 : Décisions 234

Les règles de compétence judiciaire du règlement Bruxelles I bis ne régissent pas

l'action engagée par le ministre de l'économie pour sanctionner les pratiques commerciales abusives au sein de l'UE s'il agit en vertu de pouvoirs exorbitants du droit commun.

RJDA 2023
(c) 2023 Editions Francis Lefebvre

DROIT & PATRIMOINE

LE MENSUEL
DE TOUS
LES PRATICIENS
DU DROIT

N°333 • mars 2023

Prix au n° : 43,58 € HT - 44,50 € TTC. Abonnement annuel : 475,02 € HT - 485 € TTC.

DOSSIER

MARCHÉ DE L'ART ET NFT



ÉCLAIRAGE

Les promesses
de la justice
numérique

ANALYSE

La raison d'être des
sociétés familiales
ou des groupes de
sociétés familiales

DROIT & PATRIMOINE

MARS 2023 · N° 333

ACTUALITÉ

ÉCLAIRAGE

LES PROMESSES

de la justice numérique..... 6

Dans la foulée des annonces faites au début de l'année, le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti a dévoilé, le 14 février 2023, les mesures du plan de transformation numérique de la justice (PTN) pour la période 2023-2027. Décryptage et commentaires.

ENTRETIEN

« **PROMOUVOIR LA PROFESSION DE NOTAIRE par le prisme féminin** »..... 8

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le jeune association « Notaires au féminin » organise une rencontre-débat sur le thème de l'égalité homme-femme et de la mise en application de cette égalité. Rencontre avec sa présidente, la notaire parisienne Barbara Thomas-David.

PROFESSIONS

BAROMÈTRE 2022 DES MOUVEMENTS

d'associés dans les cabinets..... 10

Le baromètre 2022 des mouvements d'associés dans les cabinets d'affaires en France vient d'être publié par l'équipe de PwC Legal Business Solutions (anciennement Day One). Il révèle cette année un mercato très dynamique avec 315 mouvements répertoriés. Mais toutes les structures n'y ont pas participé de la même façon.

ANALYSE

La raison d'être des sociétés familiales ou des groupes de sociétés familiales..... 12

Par Marc Delassus, avocat associé cabinet D&V - Lacourte Groupe, docteur en droit, spécialisé en droit des sociétés, chargé d'enseignement à l'université de Paris I et à l'université de Paris Dauphine

L'information du conseil municipal dans le cadre de la vente d'un bien public faisant l'objet d'un bail emphytéotique..... 15

Par Zibrila Kambia, docteur en droit public de l'université de Poitiers, Institut de droit public (IDP)



DOSSIER

MARCHÉ DE L'ART ET NFT

- **NFT et marché de l'art : le point de vue des galeries d'art**..... 24
Par Gaëlle de Saint-Pierre, co-déleguée générale du Comité professionnel des galeries d'art
- **Le NFT d'œuvre d'art : le point de vue du collectionneur**..... 27
Par Guillaume Horen, fondateur d'Achetez de l'Art
- **Quel est le régime TVA applicable aux NFT ?**..... 30
Par Ophélie Dantil, avocat spécialiste en droit fiscal
- **La fiscalité des particuliers qui investissent dans les NFT**..... 32
Par Stéphanie Némaq-Attias, avocate counsel, CMS Francis Lefebvre Avocats

SOMMAIRE

ACTUALITÉ · PRATIQUE · ANALYSE · DOSSIER · JURISPRUDENCE

CHRONIQUE

PERSONNES PROTÉGÉES

Droit des personnes protégées en 2022 : une année en recherche d'effectivité 48

Par Béatrice Balivet, maître de conférences-HDR à l'Université Jean-Moulin-Lyon-III, directrice de l'Institut de droit patrimonial et de l'immobilier



© ADOBESTOCK/VECTORBUM

- **La TVA sur les opérations d'achat-revente de NFT** 36
Par Guillaume Viardot, avocat fiscaliste,
CMS Francis Lefebvre Avocats
- **La transmission à titre gratuit de NFT Aspects pratiques** 39
Par Matthieu Hassen, notaire associé à Paris
- **Droits d'auteur et NFT** 42
Par Romain Hottevert, avocat au Barreau de Paris,
cabinet Borghese Associés
- **NFT d'œuvre d'art et droit de suite** 45
Par Judith Bouchardeau, avocate au Barreau de Paris,
cabinet Borghese Associés

Revue Lamy de la concurrence

Standard de preuve – Prix de revente imposés : la cour d’appel de Paris recadre l’Autorité de la concurrence

Quentin COLOMBIER

– La Cour de cassation censure pour la première fois un juge du fond qui avait annulé la saisie de documents censés être protégés par le « legal privilege » en affirmant que cette notion est étrangère au droit français

André MARIE

– La prohibition des avantages sans contrepartie ou manifestement disproportionnés vise tous types d’avantages

Jean-Michel VERTUT

125 | MENSUEL
MARS 2023

Conseil scientifique

Frédéric de BURE :

Avocat, Cleary Gottlieb Steen
& Hamilton LLP

Sébastien BRAMERET :

Maître de conférences à l'Université Grenoble
Alpes, Membre du GRDPE

Benjamin CHEYNEL :

Référéndaire à la Cour de justice
de l'Union européenne

Lorraine DONNEDIEU de VABRES-TRANIÉ :

Avocat, Jeantet Associés

Jean-Christophe GRALL :

Avocat, Grall & Associés

Pascal IDOUX :

Professeur de droit public à l'Université
de Montpellier I, CREAM/IUF

Bruno LASSERRE :

Ancien Président de l'Autorité de la concurrence

Gildas de MUIZON :

Deloitte Economic Consulting

Gwenaël MUGUET-POULLENNEC :

Référéndaire au Tribunal de l'Union européenne

Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de Droit

Éric PAROCHE :

Avocat, Hogan Lovells

Alexandre RIÉRA :

Maître de conférences en droit privé à l'Université
de Perpignan Via Domitia, Avocat, AARPI RGR
Avocats

Jacqueline RIFFAULT-SILK :

Conseiller à la Cour de cassation

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social

7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentant légal : Karnov HoldCo France

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directeur de la publication : M. Pontus Bodelsson,

en qualité de représentant légal de la société

Karnov Group Holding AB, elle-même Présidente

de la société Karnov HoldCo France SAS, prise

en sa qualité de représentant légal de la société

éditrice Lamy Liaisons.

Directrice générale : Palmira Andrade

Directrice des éditions : Sylvie Duras

Rédactrice en chef : Chloé Mathonnière

Ont participé à ce numéro : Jérémy Berlemont,

Céline Garnier

Dépôt légal : à parution

Prix au numéro : 84,74 € TTC

N°ISSN (version en ligne) : 2115-8894

N°ISSN (version imprimée) : 1770-9377

Périodicité : mensuel

N°CPPAP : 1226 T 85786

Crédit photos : Getty Images

Imprimeur : Duplprint, 2 rue Descartes,

95330 Domont

Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : imprimé sur papier FSC

Eutrophisation : Ptot 0.08 kg/tonne

Pour contacter le service client :

N°Cristal 09 69 39 58 58

APPEL NON SURTAXE

courriel : contact@wkl.fr

Internet : www.liaisons-sociales.fr

www.lamyline.fr - www.lamy-liaisons.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale
ou partielle par quelque procédé que ce soit, du
contenu issu de la présente publication, effectuée
sans autorisation de l'éditeur, est illicite et
constitue une contrefaçon.

Sommaire

FOCUS P. 3

- Abus de position dominante : les précisions de la Cour de justice concernant les clauses d'exclusivité figurant dans des contrats de distribution

Jérémy BERLEMONT

LES ESSENTIELS DU MOIS P. 6

- Pratiques anticoncurrentielles P. 6
- Transparence et pratiques commerciales déloyales P. 9
- Procédure P. 12
- Commande publique P. 15

ÉCLAIRAGE P. 18

- Standard de preuve – Prix de revente imposés : la cour d'appel de Paris recadre l'Autorité de la concurrence

Quentin COLOMBIER

ÉTUDE P. 24

- La Cour de cassation censure pour la première fois un juge du fond qui avait annulé la saisie de documents censés être protégés par le « legal privilege » en affirmant que cette notion est étrangère au droit français

André MARIE

JURISPRUDENCE COMMENTÉE P. 31

- La prohibition des avantages sans contrepartie ou manifestement disproportionnés vise tous types d'avantages

Jean-Michel VERTUT

Cahiers de droit de l'entreprise, n° 2 du 01 mars 2023

Sommaire du numéro

Éditorial

DEVOIR DE VIGILANCE

Le juge pose les premières bases du devoir de vigilance des entreprises en France

N° 2 - Par Solène SFOGGIA

Deux mois déjà

DROIT DES AFFAIRES

Charge de la preuve dans le cadre d'une action en nullité pour vice de forme d'un contrat hors établissement.

N° 19

DROIT DES AFFAIRES

La réparation par un tiers du vice caché affectant la chose vendue ne supprime pas l'action estimatoire de l'acquéreur.

N° 20

DROIT DES AFFAIRES

Cession de créance et retrait consécutif à une cession de droits litigieux.

N° 21

DROIT DES AFFAIRES

Prestation accomplie sur le fondement d'un contrat résolu : la restitution en valeur doit inclure la TVA.

N° 22

DROIT DES AFFAIRES

Point de départ du délai de prescription de l'action en responsabilité contractuelle du bailleur invoquant un empiètement commis par le preneur.

N° 23

DROIT DES AFFAIRES

Création du bail réel solidaire d'activité.

N° 24

DROIT DES AFFAIRES

Trois ans de la loi AGEC : des transformations à l'oeuvre et à venir.

N° 25

DROIT DES AFFAIRES

Cession du droit au bail et droit du bailleur d'invoquer le changement de destination intervenu au cours du bail expiré.

N° 26

DROIT DES AFFAIRES

Sanctions prononcées par l'AMF : la Cour de cassation précise le régime du sursis à exécution.

N° 27

DROIT DES AFFAIRES

Droit de préférence du locataire commercial et vente faite d'autorité de justice.

N° 28

DROIT DES AFFAIRES

Égalité professionnelle : les entreprises avaient jusqu'au 1er mars pour calculer et publier leurs résultats.

N° 29

DROIT DES AFFAIRES

Cautionnement : obligation d'information portant sur le premier incident de paiement non régularisé.

N° 30

DROIT DES AFFAIRES

Entrepreneur individuel : précisions sur les conditions d'application du transfert universel de patrimoine professionnel.

N° 31

DROIT FISCAL

Un avis de vérification adressé au mandataire d'une société étrangère désigné en matière de TVA peut être régulier pour le contrôle de l'IS.

N° 32

DROIT FISCAL

Les plateformes en ligne doivent collecter et reverser la TVA.

N° 33

DROIT SOCIAL

Licenciement du lanceur d'alerte : de l'office du juge des référés.

N° 34

DROIT SOCIAL

Licenciement pour inaptitude : quand l'avis du médecin du travail exonère l'employeur de reclasser le salarié.

N° 35

DROIT SOCIAL

Amiante : l'entreprise utilisatrice peut être tenue de réparer le préjudice d'anxiété des employés de la société sous-traitante.

N° 36

DROIT SOCIAL

Un salarié déclaré inapte ne peut être licencié pour une autre cause que l'inaptitude.

N° 37

DROIT SOCIAL

Recours au travail dissimulé : la société se doit de demander au prestataire de services les

certificats A1.

N° 38

DROIT SOCIAL

Reprise du paiement des salaires en cas d'inaptitude : l'employeur ne peut déduire du montant dû des IJSS déjà reçues par le salarié.

N° 39

DROIT SOCIAL

Le repos journalier s'ajoute au repos hebdomadaire, quand bien même il précéderait directement ce dernier.

N° 40

DROIT DES AFFAIRES

Trois ans de la loi AGECE : des transformations à l'oeuvre et à venir.

N° 41 - Par Olivier DE MATTOS

DROIT SOCIAL

Égalité professionnelle : les entreprises avaient jusqu'au 1er mars pour calculer et publier leurs résultats.

N° 42 - Par Olivier DE MATTOS

Table ronde

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Projet de codification

N° 2 - Par Laura BOURGEOIS , Catherine KESSEDJIAN et Étienne PATAUT

Dossier

CRISE DES PRIX

Crise des prix de l'énergie et décarbonation : les nouveaux paradigmes

N° 12 - Par Mathias DANTIN , Rebecca MAJOR et Thomas HERMAN

DÉLESTAGE

Tension sur le réseau : le délestage, une nouvelle menace ?

N° 13 - Par Mathias DANTIN et Anna ZOUMENOU

CPPAS

Corporate Power Purchase Agreements

N° 14 - Par Mathias DANTIN et Adil KOURTIH

CRÉDITS CARBONE VOLONTAIRES

Crédits carbone volontaires : les bonnes intentions ne suffisent pas

N° 15 - Par Mathias DANTIN et Clémence DESCOUTURES

AUTOCONSOMMATION

L'autoconsommation : vers un CPPA local

N° 16 - Par Thomas HERMAN et Anna ZOUMENOU

SÉCURISATION DES « CRITICAL MINERALS »

Securing Responsible, Reliable and Resilient Supply Chains for Critical Minerals

N° 17 - Par Rebecca MAJOR , Marie BADR et Amélie DUGAST

Cahiers pratiques



DIRECTION GÉNÉRALE | DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur face aux intelligences artificielles génératives

N° 6 - Par INFOREG

DIRECTION FINANCIÈRE | FONDS COMMERCIAL

Amortissement du fonds commercial

N° 7 - Par INFOREG

DIRECTION COMMERCIALE | ORDRE PUBLIC

L'ordre public et les clauses réputées non écrites dans un bail commercial

N° 8 - Par INFOREG

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES | ARRÊT DE TRAVAIL

L'obligation de loyauté pendant la période de suspension du contrat de travail

N° 9 - Par INFOREG

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

ChatGPT et autres agents conversationnels

N° 10 - Par Julie SCHWARTZ , Daghan OZTURK et Remy SCHLICH

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 12 du 27 mars 2023

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

[Le droit et la guerre](#)

N° 371 - Par Nicolas BAVEREZ

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | OUVRAGE

[Le pénal dans la peau](#)

N° 372 - Par Fabrice RAOULT

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | ENVIRONNEMENT

[Prudence dans l'analyse du premier jugement sur le devoir de vigilance des entreprises !](#)

N° 373 - Par Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET et Béatrice PARANCE

[Consulter le PDF](#)

L'APERÇU RAPIDE | LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

[L'aide universelle d'urgence, un pas supplémentaire pour l'émancipation des victimes de violences conjugales](#)

N° 374 - Par Carole HARDOUIN-LE GOFF

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | ASSURANCES

[Résiliation et dénonciation par voie électronique des contrats et règlements](#)

N° 375

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL

[Journal officiel du 16 au 22 mars 2023](#)

N° 376

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

[Arrêts P de la Cour de cassation du 6 au 12 mars 2023](#)

N° 377

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | ASSURANCES TERRESTRES

[Vers une meilleure perception du passé connu](#)

N° 378 - Par Didier KRAJESKI

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | CRIMES ET DÉLITS

[Agression sexuelle incestueuse : censure générale de la formation plénière](#)

N° 379

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | PROCÉDURE PÉNALE

[Diffusion d'une circulaire sur le traitement des infractions commises à l'occasion des manifestations contre la réforme des retraites](#)

N° 380

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 9 au 22 mars 2023

N° 381

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 13 février au 5 mars 2023

N° 382

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | CRIMES ET DÉLITS

Pénalisation de l'aide humanitaire à l'entrée irrégulière sur le territoire : la fraternité attendra

N° 383 - Par Ludivine RICHEFEU

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 16 au 22 mars 2023

N° 384

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 6 au 12 mars 2023

N° 385

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Fin de partie pour l'exigence de concentration des moyens en matière de clauses abusives

N° 386 - Par Martine BEHAR-TOUCHAIS

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE

La Cour de cassation ouvre la voie au contrôle judiciaire de la réduction du prix en application de l'article L. 442-6, I, 1° du Code de commerce (devenu C. com., art. L. 442-1, I, 1°) !

N° 387 - Par Walid CHAIEHLOUDJ

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

De l'appréhension de la faute grave comme motif de rupture anticipée du CDD

N° 388 - Par Lydie DAUXERRE

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SÉCURITÉ SOCIALE

Le projet de loi réformant les retraites entre les mains du Conseil constitutionnel

N° 389

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 16 au 22 mars 2023

N° 390

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 6 au 12 mars 2023

N° 391

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | ENVIRONNEMENT

Le Gouvernement a 6 mois pour agir pour la survie des dauphins

N° 392

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 16 au 22 mars 2023

N° 393

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

Arrêt P de la Cour de cassation du 6 au 12 mars 2023

N° 394

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | RESPONSABILITÉ CIVILE

Parking verglacé d'un supermarché : quelle responsabilité pour l'exploitant ?

N° 395 - Par Xavier HENRY

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | UNIVERSITÉS

Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy : bien classée

N° 396 - Par Fabrice GARTNER

[Consulter le PDF](#)**La Semaine de la doctrine** 

L'ÉTUDE | CONTRATS ET OBLIGATIONS

Le contrat, outil de prévision, et la révision pour imprévision : la place du risque dans l'exécution du contrat

N° 397 - Par Arnaud RAYNOUARD

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | DROIT DE LA FAMILLE

Droit de la famille

N° 398 - Par Adeline GOUTTENOIRE , Michel FARGE , Yann FAVIER , Marie LAMARCHE et Muriel REBOURG

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Un nouvel éclairage sur la liste d'initiés ?

N° 399 - Par Patrick JAÏS

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | COLLOQUE

Le métavers

N° 400 - Par Jacques LARRIEU

[Consulter le PDF](#)**La Semaine du praticien** 

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Le procès, l'assureur et ses avocats

N° 401 - Par Stéphane CHOISEZ

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCAT

La collaboration inter-barreaux, une pratique qui requiert « une vigilance particulière » pour le CNB

N° 402

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 12 du 23 mars 2023

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

CONCURRENCE

[3 QUESTIONS - La protection des communications juridiques confidentielles dans les enquêtes en droit de la concurrence et de la consommation](#)

N° 288 - Par Émilie DUMUR et Pascal WILHELM

[Consulter le PDF](#)

JUSTICE

[Open data des décisions des tribunaux judiciaires : ça avance bien !](#)

N° 289

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

[Droit institutionnel de l'Union européenne](#)

N° 290

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

[Responsabilité civile extracontractuelle](#)

N° 291

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

[La création d'entreprise en France en 2022](#)

N° 292

[Consulter le PDF](#)

Actualités

AFFAIRES | BANQUE

[Annulation d'un contrat de prêt résultant du caractère abusif de ses clauses : des restitutions complémentaires pourraient être accordées aux emprunteurs mais pas aux banques](#)

N° 293 - Par Philippe MÉTAIS , Élodie VALETTE et Jules GRASSO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

[Disposition nationale fixant un délai minimal entre la conclusion d'un contrat de crédit et le début du versement des fonds : compétence des États membres](#)

N° 294

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

[Crédit documentaire et compensation à l'épreuve des règles et usances uniformes](#)

N° 295

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

[Le juge national peut effectuer un contrôle de concentration a posteriori sur une opération](#)

de dimension non communautaire

N° 296

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONTRAT

Modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation et de dénonciation par voie électronique des contrats et règlements

N° 297

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DONNÉES PERSONNELLES

Les thématiques prioritaires de contrôle de la CNIL en 2023

N° 298

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | INFRACTIONS ÉCONOMIQUES

Publication d'un guide relatif aux enquêtes internes anticorruption

N° 299

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Nullité des délibérations d'associés prises en violation des statuts

N° 300

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SÛRETÉS

Cession de créances professionnelles et défaut de date sur les bordereaux de cession : portée

N° 301

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | VENTE

Rétractation du promettant dans des promesses unilatérales de vente

N° 302

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Rupture anticipée d'un CDD après plusieurs CDD conclus successivement : quand la faute doit-elle avoir été commise ?

N° 303

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RÉMUNÉRATION

Preuve d'une inégalité salariale : une salariée peut obtenir de l'employeur la communication de bulletins de paie de collègues masculins

N° 304

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES PARTICULIERS

L'obligation de déclaration des comptes à l'étranger s'étend aux comptes que le contribuable a utilisés, quel qu'en soit le titulaire

N° 305

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ INTERNATIONALE

Conventions fiscales bilatérales : les crédits d'impôt conventionnels non utilisés ne peuvent être reportés sur un exercice ultérieur

N° 306

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DROIT DES AFFAIRES

France/Royaume-Uni

N° 307

[Consulter le PDF](#)

Études et commentaires



AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Droit des sociétés

N° 1085 - Par Florence DEBOISSY , Guillaume WICKER , Julien VALIERGUE , Jean-Christophe PAGNUCCO et Ronan RAFFRAY

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Le pouvoir (très) restreint du juge des référés en matière de devoir de vigilance

N° 1086 - Par Jean-Baptiste BARBIÈRI

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Métavers et protection des données à caractère personnel

N° 1087 - Par Matthieu BOURGEOIS et Lisa BATAILLE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Retour sur la nullité en droit de la consommation

N° 1088 - Par Jean-Denis PELLIER

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONSTRUCTION

Point de départ du délai de prescription du recours entre constructeurs : revirement

N° 1089 - Par Arnaud COLIN et Nelly SAULT

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

De l'immunité disciplinaire conférée par un certificat médical d'inaptitude

N° 1090 - Par Jean-Marc CHONNIER

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Report en arrière des déficits : en cas de rehaussement du résultat de l'exercice d'imputation, l'option est possible jusqu'à l'expiration du délai de réclamation

N° 1091 - Par D. F.

[Consulter le PDF](#)

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

Les frais de conseil exposés dans une procédure de conciliation
à la lumière du droit européen → PAGE 11

Jean-Luc VALLENS

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Pas d'augmentation du délai de déclaration pour le créancier
étranger déclarant une créance d'indemnité
née de la résiliation d'un contrat en cours → PAGE 36

Gérard JAZOTTES

DOCTRINE

Réflexions sur quelques difficultés de la liquidation judiciaire
de l'entrepreneur individuel → PAGE 48

Thibaut DUCHESNE

PRATIQUE

Fermeture définitive d'un site : « loi *Florange* »
ou cession *in bonis* d'une activité sous-performante ? → PAGE 59

Henri CHRIQUI et Laurence PORTAL

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE200y2 • **La procédure spéciale pour les microentreprises dans la nouvelle législation espagnole sur les procédures d'insolvabilité** 4
Carlos GÓMEZ ASENSIO

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

- BJE200y5 • **Rémunération du conciliateur : fixer sans discuter** 9
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-16655, F-B
- BJE200y0 • **Les frais de conseil exposés dans une procédure de conciliation à la lumière du droit européen** 11
Jean-Luc VALLENS – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-14206, F-B

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

- BJE200z1 • **Un prêt familial et amical est un actif disponible** 16
Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-17706, F-D

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE200y1 • **Il peut être mis fin au maintien de l'activité d'une entreprise agricole en liquidation judiciaire avant le terme du cycle cultural** 19
Catherine VINCENT – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-18549, F-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE200z3 • **Absence d'incidence de la publication de l'arrêté du plan de redressement sur la publicité du crédit-bail et procédure liquidative du crédit-preneur** 22
Déborah SAHEL – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-16048, F-B
- BJE200y7 • **Admission d'une créance contestée : l'identité de juridiction n'entraîne pas l'identité de pouvoirs** 27
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 27 oct. 2022, n° 21-15026, F-B
- BJE200y6 • **Caducité du séquestre accessoire à une saisie conservatoire non convertie avant le jugement d'ouverture** 29
Antoine TOUZAIN – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-15957, F-D
- BJE200x8 • **Fixation de la créance et concentration des demandes dans les premières conclusions en appel** 31
David LEMBERG – Cass. 2^e civ., 20 oct. 2022, n° 21-16907, F-B
- BJE200z0 • **Pas d'augmentation du délai de déclaration pour le créancier étranger déclarant une créance d'indemnité née de la résiliation d'un contrat en cours** 36
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-15514, F-B

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE200y9 • **Le dirigeant « fantôme » : un comportement à bien caractériser pour mieux le sanctionner** 40
Thierry FAVARIO – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-21555, F-D
- BJE200x5 • **Du particularisme de l'assignation d'un dirigeant social résidant à Monaco** 43
Thierry FAVARIO – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-15401, F-D
- BJE200y3 • **Interdiction de gérer : *nullum crimen sine lege*?** 45
Thierry FAVARIO – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-13647, F-D

DOCTRINE

- BJE200y8 • **Réflexions sur quelques difficultés de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel** 48
Thibaut DUCHESNE

PRATIQUE

- BJE200w5 • **Fermeture définitive d'un site : « loi *Florange* » ou cession *in bonis* d'une activité sous-performante ?** 59
Henri CHRIQUI et Laurence PORTAL

À la une

La possession d'état revisitée : une révolution juridique !

étude par Solange MIRABAIL

Il ressort de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière d'action en constatation de possession d'état une dissociation entre la réalité sociologique et la vérité biologique. Cette dissociation se répercute bien au-delà de ce cadre et aboutit à une déstabilisation du droit de la filiation.



© alexxndr_AdobeStock

Actualité

Crise de la collaboration libérale : laisser la parole aux plus jeunes

focus

Technique

Le don de jours de repos

par Steven RIOCHE

Jurisprudence

La combinaison des règles de la procédure civile et de la procédure fiscale devant le juge judiciaire de l'impôt

note par Anastasios PAPAGIANNOULAS
sous Cass. com., 25 janv. 2023

La nature subrogatoire de l'action de la CPAM devant les juridictions répressives

note par Morgane REIF
sous Cass. crim., 31 janv. 2023

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Laurent SAENKO

Maître de conférences à Aix-Marseille Université

• Nicolas CATELAN

Maître de conférences à l'université Paris Cité

AVEC LA PARTICIPATION DE

Éric DEZEUZE, Emmanuel DREYER et Élise LETOUZEY



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL447o8 ■ Crise de la collaboration libérale : laisser la parole
aux plus jeunes 3
- GPL447f7 ■ La collaboration inter-barreaux se développe sans cadre
précis 4
- GPL447q8 ■ Confidentialité des avis juridiques des juristes d'entreprise :
le projet fait l'objet d'une consultation interministérielle 5
- GPL447p7 ■ La justice restaurative s'invite sur grand écran 7


Doctrine

- GPL445s9 ■ La possession d'état revisitée : une révolution juridique !
étude par Solange MIRABAIL 9

Technique

- GPL447q7 ■ Le don de jours de repos
par Steven RIOCHE 12

Jurisprudence

- GPL447p8 ■ La combinaison des règles de la procédure civile
et de la procédure fiscale devant le juge judiciaire de l'impôt
note par Anastasios PAPAGIANNOULAS sous Cass. com., 25 janv. 2023 14
- GPL447n4 ■ La nature subrogatoire de l'action de la CPAM
devant les juridictions répressives
note par Morgane REIF sous Cass. crim., 31 janv. 2023 17
- GPL447q5 ■ Covid-19 et garantie de pertes d'exploitation : la clause
d'exclusion de garantie controversée du contrat AXA jugée valable
par la Cour de cassation
note par Philippe GIRAUDEL sous Cass. 2^e civ., 1^{er} déc. 2022 (4 arrêts) 20
- GPL447g6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 24
- GPL447g2 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 30
- GPL447o3 ■ Chronique de jurisprudence de droit du numérique
par Thibault DOUVILLE <https://lext.so/GPL447o3> 

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE 33

Sous la responsabilité scientifique de
Laurent SAENKO et Nicolas CATELAN